

Accompagnement pédagogique de proximité

Définition

Les établissements ont besoin d'un accompagnement pédagogique de proximité, externe à l'établissement et non hiérarchique. Cet accompagnement contribue à la formation des enseignant-e-s, en lien avec leurs objectifs de travail, notamment ceux définis dans le plan de projet. Il doit être externe pour aider les enseignant-e-s à se décentrer de leur contexte de travail. Il doit être non hiérarchique pour que les enseignant-e-s puissent se former sans pression, en fonction de leurs besoins.

Contextualisation

L'accompagnement « formation » des enseignant-e-s dans leurs projets est une prestation offerte actuellement par le Centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP) ; il est important que cette offre puisse perdurer au-delà des plans de restructuration qui bouleversent aujourd'hui la formation initiale et continue des enseignant-e-s primaires. C'est un travail de proximité qui est assumé par des enseignant-e-s détaché-e-s à la formation ; leur connaissance du métier et de l'institution « enseignement primaire » leur permet d'être très à l'écoute des acteurs dans les établissements et donc de répondre à leurs besoins, tout en rappelant le cadre institutionnel dans lequel tout le monde évolue. C'est donc un travail qui ne peut être accompli par des formateurs et formatrices universitaires, plus éloigné-e-s des réalités du métier.

Buts

Alors que l'institution a de fortes demandes et attentes autour du projet d'établissement, aussi bien dans la rédaction de documents institutionnels que de réalisations novatrices dans les pratiques, il est essentiel qu'elle prévoie un accompagnement de proximité pour que les établissements puissent avancer efficacement dans cette voie. Les acteurs dans les établissements sont pris par les priorités, les urgences et ne peuvent pas toujours avoir le recul nécessaire pour penser à de nouvelles pistes de travail. Une ressource externe est indispensable pour aider les équipes enseignantes et chaque enseignant-e à explorer d'autres pistes de travail qu'elles ou ils n'auraient pas pu imaginer autrement. Cet accompagnement sera d'autant plus efficace qu'il n'est pas rattaché à la hiérarchie (direction générale de l'enseignement primaire – DGEP), parce qu'il ne sera pas perçu comme « une imposition par le haut » de plus.

Acquis

La SPG a retenu que le maintien d'une telle prestation est considérée comme essentielle par l'ensemble des partenaires : enseignant-e-s (notamment en période probatoire), DGEP, directeurs et directrices d'établissement, et CeFEP.

Organisation

Il s'agit de penser la place d'un groupe de formateurs accompagnateurs et de formatrices accompagnatrices dans l'organigramme de l'enseignement primaire. La SPG propose d'organiser des groupes décentralisés de formatrices accompagnatrices et de formateurs accompagnateurs par région, avec des spécificités liées aux disciplines scolaires pour répondre au plus près des besoins des établissements de la région. Une coordinatrice ou un coordinateur de région pourrait faire des liens avec le bureau de la région (directrice ou directeur d'établissement et directrice ou directeur en charge d'une région). Ce groupe interviendrait auprès des établissements et de la région en général comme « personnes ressources » pour aider les acteurs à réaliser leurs projets et pour stimuler la réflexion.

Revendication de la SPG

La SPG demande que cette prestation soit absolument maintenue et que l'organisation concrète de sa réalisation soit pensée dès maintenant dans le cadre des réflexions autour de la refonte des formations initiales et continues des enseignant-e-s.